

CONCERTS / SPECTACLES

Les élèves des CHAM Chant choral participent à des projets artistiques tout au long de l'année.

Des concerts sont organisés au conservatoire et dans d'autres lieux de la ville. Ils peuvent avoir lieu hors temps scolaire, la présence des élèves à ces événements publics fait partie intégrante de la formation.

Concerts et spectacles

- >> Spectacles autour du répertoire,
 - >> Concerts de différentes esthétiques,
- Nombreux sont les spectacles qui ont été proposés dans différents théâtres et espaces publics : Le Quai, le Grand-Théâtre d'Angers, la Collégiale Saint-Martin...



Réalisation : Service communication et action culturelle CRR d'Angers - Impression : Ville d'Angers / Angers Loire Métropole

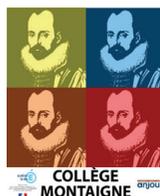
Conservatoire à Rayonnement Régional Musique - Danse - Théâtre

Directrice : Joëlle GASSELING
Directeur-adjoint : Bruno CHIRON

Esplanade Henri Dutilleux - 49100 ANGERS
Tél. : 02 41 24 14 50
scolarite.crr@ville.angers.fr
www.angers.fr/crr

Collège Montaigne

Principale : Nathalie LISCOET
Principale-adjointe : Karine GOSSELIN
1 rue Joseph-Cussonneau - 49100 ANGERS
Tél. : 02 41 31 13 40
ce.0491028b@ac-nantes.fr
www.montaigne.anjou.e-lyco.fr/

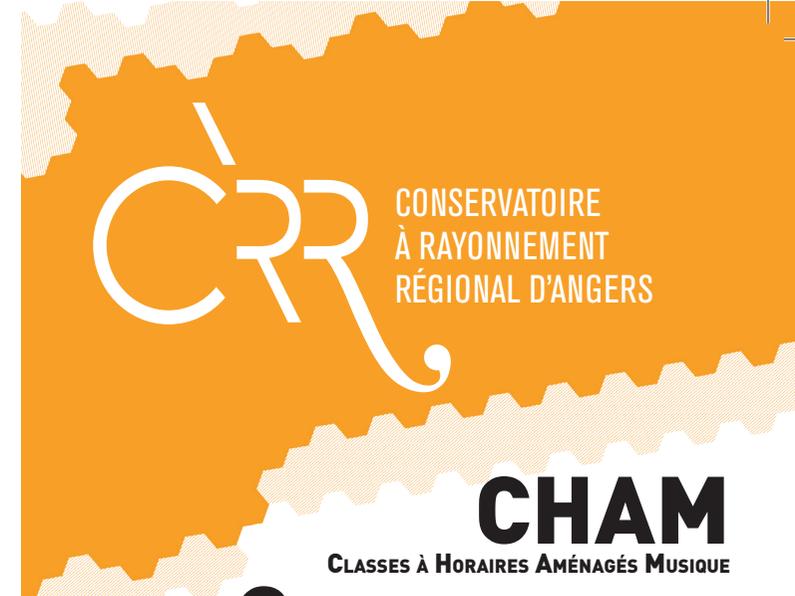


Avec le soutien de l'Etat
Préfecture de la Région Pays de la Loire - DRAC

Suivez l'actualité du conservatoire sur les réseaux sociaux

Angers.conservatoire

@CRR_Angers



CHAM CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE CHANT CHORAL

AVEC LE COLLÈGE MONTAIGNE
INSPECTION ACADÉMIQUE DES PAYS DE LA LOIRE



Impression Ville d'Angers, Angers Loire Métropole / 2025.



PRÉSENTATION

Pourquoi s'inscrire en CHAM ?

La classe CHAM « Chant choral » a pour mission d'inclure des activités musicales et artistiques de qualité sur le temps scolaire, en particulier en pratiquant le chant choral. Grâce à l'aménagement des cours, pendant le temps scolaire, les élèves bénéficient :

- >> de l'enseignement général du collège
- >> d'un enseignement musical complet axé sur le chant choral

A qui s'adresse la CHAM ?

- >> A tout élève intéressé par le chant choral, volontaire pour un travail régulier et pour pratiquer les arts de la scène.

Le parcours en CHAM n'est pas compatible avec le choix de l'option latin.

Pour quel niveau scolaire ?

- >> Dès l'entrée en 6^e
- >> En 5^e, 4^e ou 3^e selon les places disponibles et sur avis de l'équipe pédagogique.

Comment s'informer ?

Consultez le calendrier des périodes d'inscription et d'audition d'entrée sur le site internet du Conservatoire, en flashant ce QR-code :



Sur le site du collège :
<https://montaigne.anjou.e-lyco.fr>

ORGANISATION

Mise en œuvre

Les élèves pratiquent deux demi-journées dans la semaine, pendant le temps scolaire :

- Au Conservatoire : une demi-journée (Ils sont encadrés pour le déplacement par le personnel du collège puis pris en charge pour l'enseignement par les professeurs du CRR).
- Au collège : une demi-journée.

L'entrée en CHAM implique un engagement sur la durée de la scolarité au collège.



Au conservatoire

- >> Répétition en chœur sur un répertoire varié
- >> Technique vocale en petit groupe sur un répertoire varié
- >> Ateliers sur diverses thématiques comme : danse, théâtre, formation musicale.

Au collège

- >> Les élèves ont deux cours de musique :
 - > 1h d'éducation musicale
 - > 1h de renforcement du programme

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription s'effectue en ligne sur le site du conservatoire www.angers.fr/CRR. Vous devrez y joindre une liste de documents en format PDF, indispensables à la validation du dossier.

Toute inscription incomplète ne pourra être acceptée.

Entrée en 6^e

- >> En plus du dossier d'inscription du Conservatoire, les parents des élèves de CM2 doivent faire la demande au directeur de l'établissement dans lequel est scolarisé leur enfant.

Auditions d'entrée

- >> Pendant les périodes d'auditions, les futurs élèves rencontrent l'équipe pédagogique. L'élève chante une chanson de son choix. Les professeurs évaluent les possibilités vocales, la qualité d'écoute, et la motivation de chacun.
- >> A l'issue de cette rencontre, la commission émet un avis sur l'entrée dans le dispositif et le transmet à la Direction Académique qui décide de l'affectation.
- >> Les familles reçoivent, de la Direction Académique, une réponse leur indiquant le collège d'affectation de leur enfant.

Inscription au conservatoire

Suite à son admission, les parents inscrivent leur enfant au conservatoire. Les droits d'inscription sont intégralement pris en charge par la Ville d'Angers.